

## **COMpte RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux en exercice, sauf DESIR Jean, absent.  
Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ 1<sup>ère</sup> délibération : vote de crédits supplémentaires/budget général de la Commune.**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
023	Virement à la section d'investissement		-30000.00
6748	Autres subventions exceptionnelles		30000.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
231	Immobilisations corporelles en cours		-30000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	-30000.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>-30 000.00</b>	<b>-30 000.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>-30 000.00</b>

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

#### **2/ 2<sup>ème</sup> délibération : vote de crédits supplémentaires/budget annexe eau assainissement.**

Madame le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
023	Virement à la section d'investissement		30000.00
774	Subventions exceptionnelles	30000.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni		30000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	30000.00	
	<b>TOTAL :</b>	<b>30 000.00</b>	<b>30 000.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>60 000.00</b>

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

#### **3/ 3<sup>ème</sup> délibération : subvention exceptionnelle au budget annexe eau assainissement.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € du budget de la Commune au budget annexe eau/assainissement afin de pouvoir régler les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € du budget de la Commune sur le budget annexe eau/assainissement et dit que les crédits ont été prévus par décision modificative.

Approuvé à l'unanimité

#### **4/ 4<sup>ème</sup> délibération : vote de crédits supplémentaires/budget annexe eau assainissement.**

Madame le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>RECETTES</b>	<b>DÉPENSES</b>
203	Frais d'études, recherche, développement		1800.00
2315	Installat°, matériel et outillage techni		-1800.00
	<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à la Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Approuvé à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.